

**Commune de SERRA DI SCOPAMENE (Corse du Sud)**  
**AVIS DE CREATION**  
**DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO, le 19 juin 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

A la requête de :

1/ M. Bernard Jean DELMAS, Juriste, époux de Mme Clarisse, Praxède, Marie, Orane KROELL, demeurant à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) 10 rue George-Bernard Shaw.

Né à ALGER (ALGERIE) le 20 janvier 1960. Marié à la mairie de NANCY (54000) le 20 avril 1990.

2/ Mme Geneviève Valentine Mauricette FAURE, Retraitée, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13310) 35 rue De la République. Née à AVIGNON (84000), le 4 décembre 1956. Veuve de M. Marc, José, Donat VINCENNELLI et non remariée.

3/ Mme Adrienne Jacqueline VINCENNELLI, Retraitée, épouse de M. Olivier, François, Michel, Marie DECOUT, demeurant à LUNEL (34400) 96 boulevard de Strasbourg. Née à AJACCIO (20000) le 30 juin 1952. Mariée à la mairie de PONTOISE (95000) le 12 octobre 1972.

4/ M. Olivier Alphonse VINCENNELLI, Kinésithérapeute, demeurant à AJACCIO (20090) L'alivi chemin de Loretto. Né à AJACCIO (20000) le 4 septembre 1964. Célibataire.

5/ Mme Marie Josée VINCENNELLI, retraitée, épouse de M. Jean-Louis GONTHIER, demeurant à NICE (06300) 87 boulevard de l'Observatoire. Née à AJACCIO (20000) le 20 septembre 1955. Mariée à la mairie de AJACCIO (20000) le 29 août 1981.

6/ M. Adrien Rémy Alphonse VINCENNELLI, agent de la fonction publique territoriale, demeurant à ARLES (13200) 10 rue Léo Lelée. Né à ARLES (13200) le 1er juin 1988. Célibataire

7/ Mme Marianne Eliane Alexia VINCENNELLI, Infirmière D.E, épouse de M. Emile, Gérard VERGNE, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13310) 6 place de la Cresserelle. Née à ARLES (13200) le 1er juin 1988. Mariée à la mairie de ARLES (13104) le 25 juin 2022.

Du biens ci-après désigné à concurrence d'un septième (1/7<sup>ème</sup>) indivis chacun : une parcelle cadastrée section **B** numéro **903** lieudit PIRATELLO pour 88ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude** : pierre.casanova@notaires.fr  
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)